

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

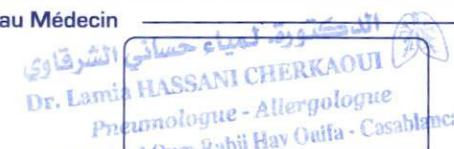
Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/02/2020	S		250,00	 Dr. Lamia HASSANI CHERKAOUI Pneumologue Allergologue 15, Bd Qued Ouss Ramdane - Quifa - Casablanca Tel: 05 27 69 24 21

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>DR. TIR Abdelaziz Tham, H. 58, Rue Dr. TIR 101-022-907</i>	29/07/20	26670

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

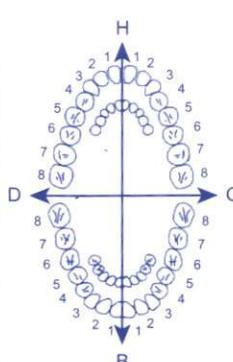
Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Lamia HASSANI CHERKAOUI

Pneumo - Allergologue

Diplômée de la Faculté de l'Université

Hassan II Casablanca

Ancienne Interne au CHU Ibn Rochd

Ancienne Résidente au service de pneumologue Hôpital 20 Août

Ancienne Pneumologue au CDTMR Saâda à Hay Mohammadia

Ex.Déléguée au Ministère de la Santé à la préfecture

d'Arrondissement Ain Chock



الدكتورة لمياء حساني الشرقاوي

طب إختصاصية في أمراض الجهاز التنفسي

خريجة جامعة الحسن الثاني لطب والصيدلة بالدارالبيضاء

طبية داخلية سابقاً بالمستشفى الجامعي ابن رشد

طبية أمراض الجهاز التنفسي سابقاً بمستشفى 20 غشت

طبية أمراض الجهاز التنفسي بمراكز تشخيص داء السل

و الأمراض التنفسية بالحي المحمدى

مندوبة وزارة الصحة سابقاً بعمالة مقاطعة عين الشق

إختصاصية في أمراض الجهاز التنفسي - الضيقه - داء السل

أمراض الحساسية - الإقلاع عن التدخين - أمراض النوم

Spécialiste des Maladies Respiratoires

Asthme - Allergies Respiratoires - Tuberculose - Tests Cutanée

Pathologie du Sommeil - Sevrage Tabagique - Spirométrie

Casablanca, le : الدارالبيضاء

29/07/2020

81,40

Mme El Aidi Keltoum

1) Saflu 125 spray

02 Bouffées Matin et Soir pendant 01 mois

Se rincer la bouche après usage

2) Butovent spray

02 bouffées si gêne respiratoire

3) Omiz

01 gélule /jour le matin à jeûn pendant 01 mois

Lot n°: 0008 N 140
Pér.: 12 - 2022

P.P.V: 45 DH 30

A revoir en Septembre

LOT: GB91672
PER: 08/2022
PPV: 140 DH 00

485، حي الألفة أم الريبع أمام مختبر كريم لاب فوق وكالة البنك الشعبي - الدارالبيضاء

485, Bd Oued Oum Rabii au dessus de l'Agence de la Banque Populaire

en face du Laboratoire «KARIMLAB» - Casablanca

Tél.: 05 22 69 24 21 • Urgences: 06 61 89 84 25 • E-mail: hassani.lamia@yahoo.fr